



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation à la Sécurité Routière

### *La déléguée interministérielle à la sécurité routière*

Monsieur Gaston GAY  
Association CAES de l'ex-SNEPC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Paris, le **16 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs 2022 - 2024, la délégation à la sécurité routière (DSR) soutient financièrement les projets sociaux et culturels conduits par le comité d'action et d'entraide sociales de l'ex-service national des examens du permis de conduire (CAES de l'EX-SNEPC).

En 2019, la DSR vous avait informé de son accord quant au renouvellement d'un contrat pluriannuel d'objectifs conclu pour la période 2019-2021 ainsi que de la fixation du montant de votre subvention à 85 000 euros divisée en une subvention principale de 60 000 euros pour la réalisation des prestations d'action sociale et une subvention de 25 000 euros pour la réalisation d'actions de sécurité routière.

Il vous avait été précisé en outre qu'au terme de ce contrat pluriannuel, soit en 2022, il ne serait plus possible de financer des prestations d'action sociale sur le programme 207 et que ces dernières devraient progressivement intégrer les dispositifs ministériels existants dès l'année 2020 conformément à la demande exprimée par la direction des ressources humaines (DRH).

Je suis néanmoins consciente des difficultés que la mise en œuvre d'une telle disposition pourrait créer pour la poursuite des actions que vous menez. Je sais aussi l'utilité de l'association que vous présidez pour la préservation des liens sociaux des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. J'ai donc décidé de poursuivre le soutien que la DSR vous accorde.

Aussi, pour 2022, je vous confirme que le montant global de votre subvention sera, comme en 2021, de 85.000 euros, comprenant une part dévolue aux actions de sécurité routière au moins égale, et si possible supérieure, à celle de 2021, soit au minimum de 25.000 euros.

En ce qui concerne le contrat pluriannuel d'objectifs pour la période 2022-2024, je vous informe qu'il ne m'est plus possible, en raison des contraintes pesant sur le programme budgétaire, de m'engager sur plusieurs années : aussi, la convention qui nous lie sera désormais annuelle et devra être renouvelée à chaque exercice budgétaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

  
Marie GAUTIER-MELLERAY